

Annexe 3

Que faire du baccalauréat ?

(Dossier de Profession éducation, n° 224, décembre 2013)



DOSSIER

Que faire du baccalauréat ?

Réalisé par Albert Ritzenthaler, Chantal Demonque et Jean-Luc Evrard

« Nous demandons une très souple liberté d'option dans les matières d'enseignement : liberté désormais d'autant plus aisée que la suppression du carcan des examens doit permettre une grande variété d'initiatives. Se rend-on bien compte que, par la faute du baccalauréat, la France est actuellement un des rares pays où toute l'expérimentation pédagogique, toute nouveauté qui ne s'élève pas immédiatement à l'universel, se trouve particulièrement interdite ? »

Marc Bloch. Note rédigée pour les *Cahiers politiques*, 1944

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cédex 19
Tél. : 01 56 41 51 10
Fax : 01 56 41 51 11
secretariatgeneral@sgen.cfdt.fr

Contrôle en cours de formation

L'exemple du baccalauréat professionnel

À l'exception des épreuves écrites du français, de l'histoire-géographie et parfois d'une épreuve sur dossier, le diplôme du baccalauréat professionnel s'obtient par le contrôle en cours de formation (CCF). Il permet d'évaluer les compétences et les connaissances définies dans le référentiel d'activité sur les lieux de formation (le lycée ou l'entreprise) sous la responsabilité des formateurs. En théorie, le CCF est pratiqué quand l'élève est « prêt » ou bien lorsque les élèves ont bénéficié des apprentissages utiles à la réussite de l'épreuve. Par conséquent, le CCF est par essence une évaluation qui tend à individualiser la formation, permettant aux élèves d'être acteurs de celle-ci. Ils ont, avec ce système, une visibilité effective de leurs « forces et faiblesses ». Il permet alors aux formateurs qui se doivent de travailler en équipe, d'élaborer des stratégies de formation et donc de remédiation. En cela, le CCF est l'évaluation qui peut permettre une modularisation des parcours favorisant la réussite de tous.

Pourtant, de vifs débats agitent les salles de professeurs. Les CCF se sont multipliés, notamment pour le diplôme intermédiaire de niveau V. Ils ont été peu à peu transformés en examens ponctuels partiels. La solitude des collègues pour l'élaboration des sujets, ainsi que la passation et la correction, génèrent une tension croissante. Faire réussir les élèves dans ces conditions, c'est pour beaucoup le stress au rendez-vous !

Le ministère vient d'ouvrir des discussions sur le CCF et les périodes en entreprises en bac pro. Pour le Sgen-CFDT, il est urgent de réformer le CCF dévoyé pour pérenniser une évaluation individualisée explicitant les compétences acquises, soucieuse de permettre un parcours de formation pertinent, garantissant l'amélioration des conditions de travail pour les personnels.

PEUT-ON PARLER DU BACCALAURÉAT ? Ne risque-t-on pas, à s'interroger sur ses missions, ses enjeux et son fonctionnement, de desceller la clé de voute du système éducatif ? Peut-on remettre en question un des derniers rites de la République, même si quatorze jeunes sur cent en sont exclus en 2013 ? Contemporain du Code civil, n'est-ce pas un monument vénérable qui mériterait qu'on l'entretienne avec respect, voire qu'on lui redonne son lustre d'antan ? Le Sgen-CFDT entend poser les termes du débat et apporter des propositions pour remettre le baccalauréat à sa juste place dans le système éducatif.

UN EXAMEN POUR L'ÉLITE ?

Le baccalauréat est conçu dès 1808 comme premier diplôme universitaire. À ce titre, il donne accès à l'enseignement supérieur. La part de bacheliers dans une génération qui atteint 5 % dans les années 1950, va suivre une courbe exponentielle avec l'arrivée du baccalauréat technologique en 1968 et le baccalauréat professionnel en 1985.

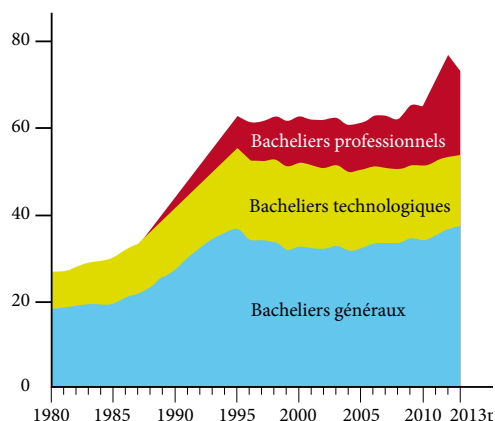
L'objectif des 80 % d'une classe d'âge lancé dans les années 1980 ne sera cependant pas atteint puisqu'à partir de 1995 et jusqu'à l'arrivée du baccalauréat professionnel en trois ans en 2010, le taux stagnera autour de 63 %. Il est de 73 % aujourd'hui. Il faut cependant observer que la part de bacheliers généraux s'est stabilisée depuis les années 1995 autour de 35 %, et que la part du baccalauréat scientifique, toujours considéré comme la voie royale, oscille entre 25 et 27 % depuis cette date. On observe donc, derrière l'augmentation sensible du nombre de bacheliers, une proportion identique depuis plusieurs décennies de bacheliers généraux. La démocratisation du baccalauréat est donc relative car elle n'a pas modifié les taux d'accès aux baccalauréats les plus prestigieux.

UN BAC DES BACS

L'arrivée du baccalauréat technologique en 1968 puis celle du baccalauréat professionnel en 1985 ont modifié la fonction du baccalauréat sans lever l'ambiguïté du titre du diplôme. En effet, ces diplômes, à vingt années d'intervalle, ont été organisés et présentés comme des diplômes d'insertion professionnelle, qui ne préparent pas aux

Proportions de bacheliers dans une génération

Source : MEN-MESR DEPP, ministère de l'Agriculture, Insee.
Note : France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 2011. Pour la session 2013, les chiffres sont établis à partir des résultats provisoires du baccalauréat 2013.



FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

47-49 avenue Simon Bolivar

75950 Paris cédex 19

Tél. : 01 56 41 51 10

Fax : 01 56 41 51 11

secretariatgeneral@sgen.cfdt.fr



Drivepix - Fotolia.com

DES COHORTES DE JEUNES SE CASSENT LES DENTS DANS UN PARCOURS DE LICENCE AUQUEL ILS N'ONT AUCUNEMENT ÉTÉ PRÉPARÉS.

études supérieures, à l'exception de structures réservées que furent les BTS et dans une moindre mesure les IUT. Ces structures étaient sélectives car réservées, dans une société de quasi-plein emploi, aux meilleurs bacheliers, les autres s'insérant dans la vie active. Le chômage de masse qui perdure a provoqué un renversement de tendance maintenant les filières sélectives mais laissant la possibilité pour tout bachelier d'inté-

grer une université. Au nom du principe sous-tendu par le diplôme du baccalauréat, des cohortes de jeunes se cassent les dents dans un parcours de licence auquel ils n'ont aucunement été préparés. Mais le taux de réussite global en licence interroge plus généralement la préparation des élèves, quel que soit leur bac d'origine. Le taux de réussite en quatre ans est de 39 %, allant de 48 % pour les bacheliers scientifiques à 4,6 % pour les bacheliers professionnels. Si l'université s'est engagée dans un dispositif d'accompagnement des lycéens dans le parcours licence, leurs difficultés sont d'abord directement liées à la préparation au baccalauréat, qui n'est pas une préparation à l'université.

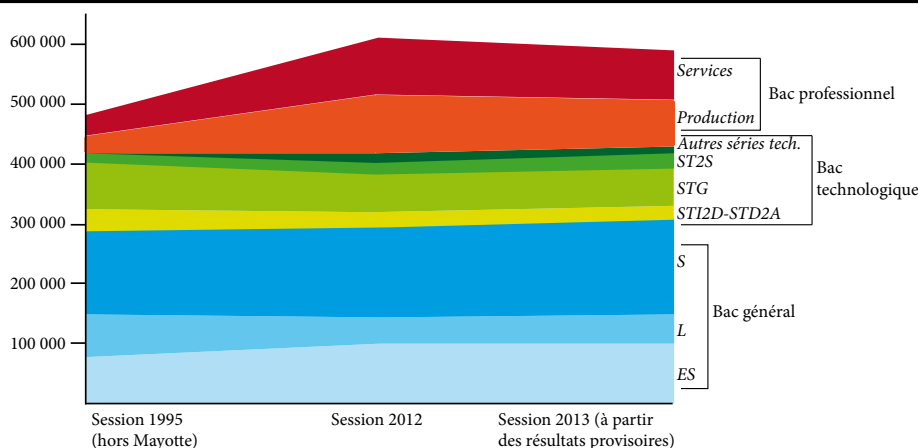
DES ÉPREUVES AU STADE TERMINAL

Mis à part au lycée professionnel où le contrôle en cours de formation domine (cf. article page 8), les baccalauréats technologiques et généraux restent organisés

par une série d'épreuves terminales « coefficientées » selon la coloration du diplôme. L'objectif de chaque enseignant de terminale est donc de s'engager dans la course au programme, considérant que sa mission sera accomplie s'il y parvient ou s'en rapproche le plus possible. Les règles du jeu sont en général connues, les épreuves codifiées, mais la densité des programmes n'aura pas permis d'accompagner les rythmes d'acquisition des élèves ni d'approfondir telle partie du programme, encore moins de favoriser l'autonomie ou le travail collaboratif. La logique est celle de la compétition où tout se joue en une seule fois, avec la part d'aléatoire liée (en particulier mais pas seulement) à la correction. Le bachotage en est un des rituels, avec le stress et la couverture médiatique autour de l'épreuve de philosophie. À 85 euros en moyenne par élève, le baccalauréat coûte 50 millions d'euros, beaucoup plus si l'on considère les heures d'enseignement non données en juin et le taux d'échec dans le supérieur qu'il provoque.

POUR UN CYCLE TERMINAL QUI PRÉPARE AU SUPÉRIEUR

Parce que la préparation au supérieur doit être l'objectif de la terminale, il est urgent de préparer les élèves à ●●●



Répartition par série du nombre de bacheliers admis aux sessions 1995, 2012 et 2013

Source : MEN-MESR DEPP, ministère de l'Agriculture.

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

47-49 avenue Simon Bolivar

75950 Paris cédex 19

Tél. : 01 56 41 51 10

Fax : 01 56 41 51 11

secretariatgeneral@sngen.cfdt.fr

Brigitte Pradin*

“l'enseignement supérieur ne peut à lui seul créer les conditions de réussite de tous les bacheliers”

* PROFESSEURE À L'UNIVERSITÉ TOULOUSE 3, SECRÉTAIRE FÉDÉRALE « ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE » DU SGEN-CFDT ET ÉLUE AU CNESER.

Le baccalauréat reste la condition nécessaire et suffisante d'accès aux études universitaires. Comment les choses se passent-elles dans la réalité ?

• Dans les faits, il y a une grande hétérogénéité des publics, due notamment à l'organisation du lycée en trois voies d'accès au baccalauréat. Les statistiques montrent que, quelle que soit la filière universitaire choisie, les espérances de réussite des bacs professionnels sont très faibles dans le supérieur, y compris dans les STS, où les taux de réussite sont un peu supérieurs à la moyenne – mais à peine un sur deux arrive à obtenir un BTS. La question du flux entre ces trois voies est donc à interroger : depuis 1995 (date de la création du « bac pro »), le nombre de bacheliers professionnels a explosé, mais dans le même temps le pourcentage d'une classe d'âge obtenant un bac général a stagné, voire diminué, de même que la part des bacs technologiques.

Ce sont donc bien l'organisation du lycée en filières et les mécanismes actuels d'orientation des élèves qu'il faut interroger. Les propositions du Sgen-CFDT en faveur d'un lycée polyvalent et modulaire doivent être prises très au sérieux : l'enseignement supérieur ne peut à lui seul créer les conditions de la réussite. Cela nécessite une analyse des flux, des processus d'orientation, des moyens de réduire le poids des déterminants sociaux...

CNESER : Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

STS : Section de technicien supérieur

BTS : Brevet de technicien supérieur

Loi ESR : Loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

L'évolution en cours des parcours de licence va-t-elle dans le sens d'une meilleure continuité entre le secondaire et le supérieur ?

• Les nouvelles orientations de « spécialisation progressive » et de définition d'une « nomenclature nationale des mentions de licence » devraient amener plus de lisibilité et, espérons-le, permettre aux bacheliers et aux étudiants de mieux s'orienter à la sortie du lycée puis au cours de leurs études à l'université. De même, l'ajout de parcours vers les licences professionnelles au sein de chaque licence, facilitant l'accès à un emploi au niveau licence, pourrait participer aux objectifs de parcours mieux préparés et réussis.

Tu es élue au CNESER. Quelles revendications le Sgen-CFDT a-t-il portées, au moment du débat sur la loi ESR, pour améliorer cette continuité ? La loi a-t-elle intégré des avancées dans ce domaine ?

• Le Sgen-CFDT a revendiqué que la loi comporte un article traitant explicitement et précisément de cette continuité, en impliquant simultanément les deux ministères. Nous avons proposé d'inscrire dans la loi que « les ministres en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont garants de l'évolution conjointe des formations du premier cycle de l'enseignement supérieur et de celles du lycée sur les procédures d'orientation, les contenus et les compétences visées, les modalités d'encadrement et de suivi des élèves et des étudiants ». Nos demandes ont été vaines.

Si la loi comporte quelques éléments nouveaux, comme les conventions à conclure entre les lycées publics ayant des formations post-bac et les universités, aucun élément de la loi ne traite malheureusement de cette continuité. Enfin, nous sommes toujours en attente de réponses sur l'évolution de l'orientation. La réponse devrait en partie être traitée dans une future loi de décentralisation pour ce qui concerne le rôle des régions.



© Bernadette Peignat



l'autonomie, à la maîtrise de compétences et de connaissances qu'ils pourront réinvestir. L'évaluation en cours de formation, qui valide ce qui est acquis au fil de l'an doit donc remplacer l'épreuve terminale couperet. Elle pourrait s'accompagner d'une épreuve de synthèse s'inspirant des travaux personnels encadrés, en intégrant une part de travail collaboratif, comme préparation aux démarches de l'enseignement supérieur. Cela suppose de remplacer les catalogues de connaissances que sont les programmes par des référentiels qui définissent les niveaux d'exigences attendus et les modalités d'évaluation. Pour garantir l'équité et la cohérence pédagogique, les évaluations doivent relever de la réflexion du conseil pédagogique et du travail d'équipe. Pour le Sgen-CFDT, si l'on peut garder la façade, il est temps de reconstruire tout le bâtiment, à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui •



Retrouvez l'intégralité du dossier et plus sur notre site www.sgen.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

47-49 avenue Simon Bolivar

75950 Paris cédex 19

Tél. : 01 56 41 51 10

Fax : 01 56 41 51 11

secretariatgeneral@sgen.cfdt.fr